

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

1111111111
DECRET N° 05/519 du 11/04/85
portant reclassement et nomination de
Madame BADILA née MAKAYA Antoinette,
Chancelière de 8^e échelon.-

PREMIER MINISTRE,

V I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979
(/u la loi n°076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'ordonnance n°019/84
du 23.0.84 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8.7.79;

(/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général
des fonctionnaires;

(/u l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;

D.G.B.

(/u le décret n°59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les conditions
d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E des fonctionnaires
de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n°61/143/FP du 27 Juin 1961 portant Statut Commun
des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire;

(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15/62 du 3.2.62
portant Statut Général des fonctionnaires;

D.C.F.

(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements, notamment en son article 1er § 2;

(/u le décret n°74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n°62-196/FP du 5.7.62 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat;

(/u le décret n°84/856 du 8 AOUT 1984 portant nomination du
Premier Ministre;

(/u le décret n°84/858 du 13 AOUT 1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°84/860 du 20 AOUT 1984 portant organisation des
Intérim des Membres du Gouvernement;

(/u l'Arrêté n°5921/MJT.DGT.DCGPCE du 10/11/73 autorisant Mme
MAKAYA née MAKAYA Antoinette, Chancelière des Affaires Etrangères à
suivre un stage de formation en France (Régularisation)

(/u l'Arrêté n°9301/ETR.SG.DAAF.DP du 4/11/80 portant promotion
au titre de l'année 1978 des fonctionnaires des cadres des catégories
A.II et B du Personnel Diplomatique et Consulaire;

(/u la lettre n°881/ETR/C.A.B. du 5/9/83 du Directeur de
Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères, transmettant le dossier de
cérémonie;

DECRETE :

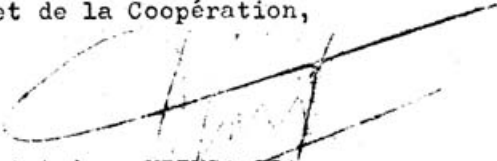
ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n°61-143 du 27.6.61 susvisé, Madame BADILA née MAKAYA Antoinette, Chancelière de 8^e échelon indice 970 des cadres de la catégorie B hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire, en service au Secrétariat Général aux Affaires Etrangères à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures, obtenu à l'Institut d'Etudes des Relations Internationales (I.L.E.R.I.) à Paris (France) est reclassée à la catégorie A hiérarchie I et nommée Secrétaire des Affaires Etrangères de 3^e échelon indice 1010 Acc: néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 11 Juillet 1983, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

BRAZZAVILLE, 1^{er} II AVRIL 1985

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,


Antoine NDINGA OBA.-


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre des Finances et du
Budget,


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
D.G.E.	3
D.C.F.	2
SGCM/BC	2
S.G.Aff.Etrangères	3
DOSSIER	3
Intéressée.....	1

